

NAO 2022 : triste fin !

Le constat :

« Nous sommes les meilleurs non pas depuis deux ans, mais depuis trois ans, et ce, pas seulement sur le plan commercial, puisque nous sommes en tête des classements aussi sur le plan financier, sur la satisfaction et sur le risque. »

Gilles LEBRUN au CSE du 14/12/2021.

2021 est une année exceptionnelle en terme de résultats. La CELR est effectivement 1^{ère} au niveau national. La Direction nous annonce :

- ✓ **1 PNB > 300 m€**
- ✓ **1 résultat net >70 m€**
- ✓ **1 coefficient d'exploitation à 55.1%.**

« L'entreprise réalise quand même une très bonne année, et c'est la raison pour laquelle nous voulons valoriser les salariés. Je n'ai aucun intérêt à ne pas reconnaître le travail de nos collaborateurs. »

Le même Gilles LEBRUN au même CSE du 14/12/2021.

Nous avons donc de quoi nous réjouir d'une belle NAO locale en Celr !

Nos revendications :

En toute cohérence, nos revendications portaient sur :

- ✓ **Une augmentation générale de 2% en complément des 0.8% de NAO nationale pour atteindre le niveau d'inflation à 2.80% ;**
- ✓ **Une prime PEPA de 1400 € en complément des 600 € de de la NAO nationale, soit un total de 2 000 € (plafond maximum légal) afin de rattraper l'absence de prime en 2020 ;**
- ✓ **La prime de remplacement actuellement versée aux CC augmentée à 10 € et étendue aux GC**
- ✓ **Mise en place d'une reconnaissance de l'expérience acquise sous forme financière et/ou par le jeu des classifications, élaboration d'un véritable plan de carrière pour éviter le départ des salariés.**

Les demandes des autres organisations syndicales étaient également axées sur une augmentation générale et une prime PEPA conséquente (sans parler des mesures complémentaires représentant jusqu'à 10 revendications supplémentaires pour la CGC...).

Nous avons obtenu quoi ?

Le résultat :

- ✓ **Refus de toute augmentation générale.**
- ✓ **Une prime PEPA royalement augmentée à 600 € (pour 400 € lors de la 1^{ère} proposition employeur) portant le montant total à 1 200 € (600 € local + 600 € national).**

✓ **Mesures salariales pour les CC et les GC :**

Salaires minimum 25 000 € pour les CC : 20 salariés concernés

Salaires minimum 27 000 € pour les GC : 65 salariés concernés

Comment peut-on vivre décemment avec un salaire inférieur à 1 400 € nets par mois ?

✓ **Politique salariale 2022 et mesures catégorielles :**

Comme chaque année, et il n'y a rien d'exceptionnel dans cette mesure qui fait partie de la vie courante de l'entreprise, la Celr affecte une enveloppe de 1% de la masse salariale (soit 600 000 €) aux mesures individuelles sur 2022 dont : promotions, garantie salariale, égalité hommes femmes ainsi que les primes et augmentations annuelles octroyées par les DG et chefs de service en juin de chaque année. Sur ces 600 000 €, 150 000 € seront affectés à des mesures catégorielles dans le réseau commercial. Ces revalorisations salariales seront définies en fonction de la rémunération individuelle, de l'ancienneté des salariés et de la dernière appréciation avec une note minimum exigée de 3 : 120 salariés concernés.

✓ **Enveloppe vélos électriques : montant global dédié de 100 000 €.**

Notre avis :

Peu d'effort de l'employeur qui ne récompense pas les salariés pour l'excellent travail fourni ces dernières années. Un budget plus que maîtrisé avec la traditionnelle enveloppe de 1% de la masse salariale. Les mesures salariales ne concernent que 205 salariés et laissent comme à chaque fois beaucoup de gens de côté.

Comme à notre habitude, nous avons consulté nos adhérents sur la décision à prendre : à la majorité nous ne serons pas signataires de cet accord NAO au rabais.

Aucune organisation syndicale n'avait signé l'accord NAO 2021 qui octroyait 500 € de prime mais, avec depuis des résultats commerciaux exceptionnels, les syndicats SU, CGC et CFDT acceptent 600 € en 2022 sans aucun rapport de force ??? Nous avons du mal à comprendre...

Nous avons également dénoncé lors de la dernière réunion, les négociations déloyales de coulisses qu'il y a eu entre les autres syndicats et l'employeur qui les a contactés avant la réunion pour s'assurer de leur signature. Bien évidemment, SUD n'a pas été contacté au préalable. Résultat : une dernière réunion de 25 minutes. Voilà à quoi ressemblent les négociations avec Mr NAUTE !

Les trois autres syndicats ont donc pu donner leur accord le jour de la NAO (10/02) alors que nous n'avons pu rendre notre décision que le mardi 15/02 après consultation de nos adhérents. On se pose réellement la question des adhérents de ces syndicats : n'ont-ils pas leur mot à dire sur les propositions employeurs ???

Pour SUD, cette NAO est un ECHEC mais elle est encore le signe d'un arrangement entre certaines organisations syndicales et la Direction, au détriment des intérêts collectifs des salariés. Salariés qui sont les seuls à créer la richesse de l'entreprise et qui doivent se contenter des quelques miettes que leur octroie notre Président LEBRUN avec ses acolytes du Directoire.

RAPPELEZ VOUS BIEN QU'UN SYNDICAT NE PEUT-ÊTRE PUISSANT QU'AVEC LES SALARIÉS !

